

Publié le 4 mai 2015.  
Dernière modification : 8 mai 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## HÔPITAL INDIGÈNE, PUIS HÔPITAL DU PROTECTORAT, PUIS (1943) HÔPITAL YERSIN, Hanoï

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 août 1894)

Nous apprenons de source certaine que M. Bazin, l'entrepreneur des travaux de la Citadelle, se serait empressé de mettre gratuitement à la disposition de Mgr Gendreau, qui lui en avait fait la demande, les matériaux provenant de la démolition de l'ancien hôpital militaire qui lui seront nécessaires pour édifier, à Hanoï, un hôpital indigène.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette générosité de M. Bazin et approuver l'excellente idée due à notre évêque.

---

(*Le Gaulois*, 3 avril 1896)

La mission catholique du Tonkin occidental, qui possédait déjà à Hanoï un collège français comptant plus de deux cents élèves et dirigé par les frères des écoles chrétiennes, vient de fonder un hôpital indigène, qui a été confié aux sœurs de Saint-Paul de Chartres.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1896)

Les sœurs de Saint-Paul de Chartres ont pris la direction de l'hôpital indigène construit récemment et qui se trouve dans la rue du Camp-des-Lettrés.

---

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1898)

La création d'un hôpital indigène sur le modèle de celui qui a été fondé à Hanoi par les sœurs est sur le point d'être créé à Thanh-Hoa\*.

La sœur Agathe, qui était à la tête de l'hôpital indigène d'Hanoï, se se rendra dans ce but à Thanh-hoa samedi accompagnée de deux autres sœurs.

Le Gouvernement a promis une subvention à cette œuvre charitable.

---

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> décembre 1898)

Voici ce que rapporte, au sujet de la rage, l'*Indépendance Tonkinoise* :

La supérieure de l'hôpital Indigène de Hanoï, en soignant une femme annamite atteinte de la rage, s'est piquée avec une seringue Pravaz avec laquelle elle venait de faire une injection à cette indigène. L'aiguille a pénétré fortement dans le bras, et le virus a dû faire son œuvre.

Aussi la sœur supérieure va partir pour Saïgon où elle sera soignée à l'Institut [Pasteur], qui nous l'espérons arrivera à conjurer le mal.

---

Le Typhon du 7 juin  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1903)

.....  
L'hôpital indigène est à peu près écroulé ; dans la la nuit, les malades, sous la conduite d'un infirmier indigène ont été évacués sur une pagode voisine de l'endroit.

---

On remblaye  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1904)

Il faut espérer que nos plus farouches hygiénistes vont bientôt cesser de demander avec leur inlassable énergie l'intégral comblement de toutes les mares.

On comble, on comble et ils ne le proclament pas.

Après que plus de vingt mille (20.000) mètres de terre ont été transportés du fleuve à la rive afin de faire le terrassement provisoire du marché aux bambous ; après que huit mille mètres encore sont demandés pour remblayer les alentours d'un puits sur la route du Blockhaus Nord, voici que les bâtiments civils, qui dépendent, sur la haute direction de M. l'ingénieur Desbos, de M. Bussy, demandent des travaux de terrassement pour le nouvel hôpital indigène.

Nous ne saurions trop nous réjouir d'un tel état de choses qui assainit de plus en plus la ville et fait de la capitale déjà si agréable du Tonkin une ville aussi saine qu'on la peut rêver en Indo-Chine. Sans réserve, félicitons ceux qui eurent l'initiative de ces remblais qui s'imposaient.

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 4 avril 1904)

Par décisions du Directeur général de la Santé publique de l'Indo-Chine :

Le médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales Reboul <sup>1</sup> est nommé directeur de l'hôpital indigène de Hanoï à compter du 1<sup>er</sup> avril 1904.

Il aura droit, outre la solde coloniale de son grade, à un supplément annuel de 3.000 francs.

Le médecin-major de 2<sup>e</sup> classe des troupes coloniales Gaide est nommé médecin adjoint au directeur de l'hôpital indigène de Hanoï à compter du 1<sup>er</sup> avril 1904.

---

<sup>1</sup> Henri-Joseph-Adelin Reboul, puis Henry Reboul-Lachaux (Gonfaron, Var, 24 février 1863-Marseille, 19 janvier 1919) : Jacques Altar en littérature. Futur directeur de la Santé de l'Annam (1911-1912). Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, décédé des suites de maladie contractée sur le front.

Il aura droit, outre la solde coloniale de son grade, à un supplément annuel de 1.500 francs.

Le docteur Le Roy des Barres est nommé médecin traitant à l'hôpital indigène de Hanoi à compter du 1<sup>er</sup> avril 1904.

Le docteur Degorce est nommé médecin traitant à l'hôpital indigène de Hanoi à compter du 1<sup>er</sup> avril 1904.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1904)

Dimanche matin, pendant que le marteau du commissaire priseur adjugeait successivement les diverses pièces des riches collections du regretté M. [Gustave] Dumoutier [inspecteur chef du service de l'enseignement en retraite], le sympathique directeur de l'Hôpital indigène, M. le médecin major Reboul a été allégé de son portefeuille contenant des cartes à son nom. plusieurs billets de banque de cinq et d'une piastres, et un numéro de valeur à lot.

Un Chinois est soupçonné de ce vol.

Où allons-nous donc ?

---

#### Indo-Chine (*La Dépêche coloniale*, 14 mai 1904)

Il est institué à Hanoi un hôpital indigène des services du Protectorat du Tonkin.

Cet établissement relève, pour l'administration et la comptabilité, du résident supérieur au Tonkin ; il est placé sous l'autorité technique du directeur général de la santé de l'Indo-Chine.

L'hôpital indigène de Hanoi a pour but d'assurer le traitement des malades indigènes de toutes catégories, à la charge du budget général, du budget local, des budgets régionaux ou municipaux, et éventuellement, de tout indigène qui y demande son admission.

Le service médical est assuré par des médecins des troupes coloniales placés en activité hors cadres et par des médecins civils, à la désignation du résident supérieur au Tonkin, après entente avec le directeur général de la santé.

Les professeurs de clinique de l'École de médecine indigène peuvent être désignés pour remplir les fonctions de médecins traitants de l'hôpital indigène.

Ils y donnent, aux élèves de l'École, l'enseignement pratique au lit du malade.

L'administration de l'hôpital indigène de Hanoi est assurée, par économie, par une dame surveillante, sous la direction du médecin-major de 1<sup>re</sup> classe des troupes coloniales, qui est responsable, ainsi que de l'exécution du service.

Cet hôpital indigène est celui qui avait été organisé par la sœur Antoine. Il appartenait à la mission ; il a été racheté 50.000 piastres par le Protectorat.

Il est question d'en laisser la direction à la sœur Antoine qui prendra le nom de dame surveillante.

---

#### APPROBATION DE MUTATIONS EFFECTUÉES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE (*La France militaire*, 12 juillet 1911)

En Indo-Chine.  
Médecins-majors de 2<sup>e</sup> classe.  
médecin résident à l'hôpital indigène du protectorat (en activité h. c.), Mouzels.

---

Hanoï  
AU PALAIS

---

Tribunal de simple police.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1914)

Audience du mardi 9 juin 1914

Plusieurs femmes, marchandes de viande, sont poursuivies pour avoir été trouvées transportant des quartiers de chiens, de porcs non estampillés par l'abattoir. Chacune s'entend condamner à 1 franc d'amende. Les viandes saisies sont envoyées, paraît-il, à l'hôpital indigène où elles servent de nourriture aux malades. Il y a lieu de s'étonner de cette manière de faire, et le tribunal, volontiers, s'en étonne.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des colonies  
(*Journal officiel de la République française*, 9 août 1914)

Chevalier

[Le Roy des Barres](#) (*Adrien-Charles*), directeur de l'hôpital indigène du protectorat à Hanoï (1902) ; 13 ans 2 mois de services, dont 11 ans 7 mois aux colonies. Titres exceptionnels : professeur à l'École de médecine de l'Indo-Chine, médecin de l'état-civil de la ville d'Hanoï, s'est particulièrement distingué pendant les épidémies de peste qui ont sévi à Hanoï en 1905 et 1906.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des Colonies  
(*Journal officiel de la République française*, 22 octobre 1920)  
(*Le Journal des débats*, 23 octobre 1920)

Officiers

Le Roy des Barres (*Adrien-Charles*), professeur à l'École de médecine de l'Indo-Chine, directeur de l'hôpital indigène du protectorat de Hanoï. Chevalier du 8 août 1914. Professeur à l'École de médecine de l'Indo-Chine du 21 février 1902. Praticien d'une haute valeur, d'une conscience professionnelle et d'un dévouement au-dessus de tout éloge. La création de l'hôpital indigène du protectorat de Hanoï, qui est son œuvre, constitue un des plus beaux efforts réalisés au bénéfice exclusif de la population annamite. Directeur local de la Santé au Tonkin, a assuré avec un personnel des plus réduits, le service médical de la colonie pendant la guerre, grâce à son inlassable dévouement.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1924, p. 2)

Hôpital indigène. — MM. les docteurs Marchive (André) et Hézard (Amédée Désiré), médecins stagiaires de l'assistance médicale, nouvellement nommés, sont affectés à l'Hôpital indigène du Protectorat à Hanoï pour accomplir leur stage conformément à l'article 5 de l'arrêté du 20 juin 1921.

---

Sœur Antoine [Félicie Vacheron, des Dames de Saint-Paul de Chartres]  
et ses œuvres  
par H. CUCHEROUSSET  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 mai 1926)

[...] Née à Auzelles (Puy-de-Dôme) le 14 juillet 1866, Madame Félicie Vacheron est entrée en religion en 1883 chez les Dames de Saint-Paul de Chartres, qui ont leurs établissements en Extrême-Orient, à Hanoï, Haïphong, Saïgon, Bangkok, Hongkong, Tokio, Séoul et Manille et, aux Antilles, à Fort-de-France.

Elle arriva le 24 décembre 1889 au Tonkin [...]. Elle fut affectée à l'hôpital militaire, alors très modestement installé dans la citadelle, où le regretté père Girod nous racontait avec émotion les souffrances et la mort en masses du choléra de tant de pauvres soldats français. Les sœurs étaient alors les bienvenues.

Mais beaucoup d'indigènes mouraient aussi du choléra et réclamaient des soins. Aussi, lorsque l'on construisit, pour remplacer l'hôpital militaire, le magnifique Hôpital de Lanessan, la Mission ayant obtenu de l'administration les matériaux de démolition de l'ancien hôpital, demanda à sœur Antoine de construire un hôpital pour la population annamite sur le terrain qu'occupe encore l'actuel Hôpital indigène. Ce terrain n'était encore à cette époque, comme la plus grande partie de la ville, qu'un marécage.

Sœur Antoine le remblaya et y construisit, en briques, torchis et pailote un hôpital modeste mais qui marquait, pour les indigènes, un grand progrès.

L'hôpital était desservi gratuitement par messieurs les médecins militaires Gaide, Lecomte, etc. Le même Dr. Gaide qui est, aujourd'hui, à la tête du Service de la Santé. Pendant huit mois, Sœur Antoine eut une collaboratrice française, puis ensuite deux sœurs indigènes.

Quelques années plus tard, la Mission fut amenée à vendre cet hôpital au Protectorat, qui en assumait la direction. Sœur Antoine accepta d'y rester comme dame comptable-surveillante-lingère et alors commença pour cette femme de bien, résignée à tout supporter pour pouvoir apporter soins et consolations aux malades, un douloureux calvaire.

Ce n'est pas le moment de nous étendre là-dessus. La sainte femme a depuis longtemps pardonné à ceux qui, pendant sept ans, lui ont imposé tant de souffrances de toutes sortes qu'elle dut finalement quitter cette œuvre, qu'elle avait créée, et chercher un autre champ d'action. [...]

---

SŒUR ANTOINE  
par M. Marc Dandolo  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1931)

.....

Sœur Antoine avait fondé, à Hanoï, sur les terrains de la Mission, l'hôpital indigène, où elle s'était entourée de religieuses indigènes. Cet hôpital ne tarda pas à fonctionner à merveille. L'administration en fut jalouse et le résident supérieur de l'époque reçut mandat de négocier avec la Mission l'achat de l'hôpital : en cas de refus, d'ailleurs, l'hôpital serait fermé.

Il fallut céder. On daigna, au début, conserver la sœur Antoine, puis, peu à peu, on l'évinça de ses fonctions habituelles. Elle fut reléguée à la lingerie, avec interdiction de s'occuper jamais des malades. Enfin, elle dut quitter la place : le sectarisme maçonnique remportait une éclatante victoire.

---

UNE BROCHURE SUR SŒUR ANTOINE  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 janvier 1932)

Sous ce titre : *Une héroïne de la charité, sœur Antoine, à Hanoï*, M. Marc Dandolo vient de publier un admirable opuscule, digne de la sainte femme dont il commémore la vie et les vertus.

[...] Vers le milieu de l'ancienne rue du Camp-des Lettrés (rue Borgnis-Desbordes), sur un emplacement appartenant à la mission, sœur Antoine construisit, sur l'ordre de Mgr. Gendreau, son hôpital indigène où elle s'était entourée de religieuses indigènes.

Aucun luxe : le strict nécessaire, mais, par-dessus tout, un dévouement, une charité sans bornes. L'Annamite soigné là n'était pas un simple numéro matricule. Et cet Annamite, neuf fois sur dix, a admiré et il a été reconnaissant.

L'administration en fut jalouse et le résident supérieur de l'époque reçut mandat de négocier avec la Mission l'achat de l'hôpital ; en cas de refus, d'ailleurs, l'hôpital devait être fermé.

Il fallut céder. On daigna, au début, conserver la sœur Antoine, puis peu à peu, on l'évinça<sup>2</sup>. [...]

---

Courrier du Tonkin  
(*Le Temps*, 10 janvier 1899)

On nous télégraphie de Marseille :

La sœur supérieure de l'hôpital indigène de Hanoï s'est piquée avec une seringue Pravaz, en soignant une femme annamite atteinte de la rage. Elle a été dirigée, sans retard, sur l'institut antirabique de Saïgon.

Ce regrettable accident met en lumière la nécessité de créer un institut à Hanoï pour soigner sur place les Français et les Annamites atteints de cette cruelle maladie.

---

TRAVAUX PUBLICS HANOI  
Avis d'adjudication  
Le 14 mars 1922 à 16 heures  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 février 1922)

---

<sup>2</sup> N. D. L. R. — Il y aurait sur cette altitude typique d'une époque, un joli commentaire à faire. Nous ne le ferons pas, sachant avec quelle bonté et de quelle manière spirituelle sœur Antoine avait pardonné à son persécuteur de jadis.

Elle nous avait même fait dire amicalement, quelques jours ayant sa mort, qu'elle avait été peinée de voir *L'Éveil* faire une allusion à ce fait qu'elle avait rayé de sa mémoire.

Construction d'un pavillon pour malades à l'Hôpital indigène à Hanoï.  
Travaux à l'entreprise 9.316 p. 30  
Cautionnement provisoire 160 p. 00

---

La ville  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 avril 1924)

Service médical. — M. le docteur Heymann, médecin de 2<sup>e</sup> classe de l'assistance médicale de l'Indochine, en service à l'hôpital indigène du Protectorat, est désigné pour assurer le premier service médical extérieur des administrations de la ville de Hanoï en remplacement de M. le docteur Casaux, en instance de rapatriement.

M. le docteur Heymann recevra en cette qualité, à compter du 30 mars 1924, date de sa prise effective de service, une indemnité annuelle de 1.200 piastres.

---

Le transfert de l'hôpital indigène  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 novembre 1928)

Le Protectorat a décidé de transférer l'hôpital indigène, qui encombrait tant le centre de Hanoï et en compromettait le développement commercial, probablement à Bach-Mai, et, en ce qui concerne les aliénés, à Phu Lang thuong [Voï].

Nous ne saurions trop le féliciter de cette mesure, que nous avons réclamée de concert avec nos confrères *France Indochine* et *l'Avenir du Tonkin* et qui aura, au point de vue budgétaire, les plus heureux effets.

C'est pourquoi nous désapprouvons la Chambre d'agriculture d'avoir protesté là contre dans les termes où elle l'a fait.

Lorsque M. le président de la Chambre d'agriculture proteste contre « l'habitude prise de diminuer systématiquement les moyens d'action du service vétérinaire au profit d'autres services », il est dans son rôle et si, vraiment, la reconstruction de l'hôpital indigène devait se faire à Bach-Mai à la place des établissements zootechniques, sans offrir à ceux-ci un autre terrain au moins aussi vaste, la Chambre d'agriculture aurait raison de protester.

Par contre, il nous semble que M. le président de la Chambre d'agriculture sort de sa sphère d'action quand il écrit, au sujet du déplacement même de l'hôpital indigène :

« Quelles raisons, autres que celles d'esthétique et de convenances personnelles, peut-on invoquer pour appuyer cette décision ? Il est illogique d'isoler aussi radicalement une institution, où doivent accéder aisément les malades et leur famille, ainsi que le personnel de gestion et de direction. Il est en outre inadmissible de détruire d'un trait de plume une œuvre aussi coûteuse et aussi bien adaptée à son objectif ».

Cette mesure a été réclamée par tous ceux qui ont le souci du développement harmonieux de la ville de Hanoï et des intérêts bien compris du commerce. Non seulement l'architecte urbaniste, pour bien d'autres raisons que l'esthétique, mais les principaux journaux de Hanoï, indépendamment de toute considération personnelle, et les commerçants de ce quartier et même les autres habitants, ont demandé le transfert de l'hôpital à la périphérie et la mise en vente des terrains, pour la construction d'immeubles commerciaux.

Quant aux raisons de convenances personnelles, ce n'est peut-être pas très adroitement que M. le président de la Chambre d'agriculture y fait allusion, car ces raisons-là ont trop longtemps dominé, à Hanoï, toutes les questions d'urbanisme et de

salubrité. La phrase précitée montre un tantinet le bout de l'oreille, lorsqu'elle invoque la commodité des malades et de leur famille, ainsi que celle du personnel de direction. Eh bien ! le personnel de direction, dont nous pensons qu'il s'agit avant tout, est assez riche pour se rendre en automobile là où l'hôpital sera transporté et rien n'empêchera de construire près du nouvel hôpital des maisons pour le loger. Quant aux malades ils auront, d'une part, à l'emplacement actuel, un grand dispensaire central et d'autre part, pour ceux qu'il y aura lieu d'hospitaliser, des voitures d'ambulance.

Les familles iront voir leurs malades en pousse-pousse, en tramway, en autobus ou à pied, sans grande dépense ni fatigue. Enfin, il faut remarquer que cet hôpital est l'hôpital non de la ville mais du protectorat.

C'est précisément parce qu'elle ne veut plus s'en laisser imposer par des raisons de convenances personnelles que la résidence supérieure a pris cette décision.

Quant au dernier argument : « Il est inadmissible de détruire d'un trait de plume une œuvre aussi coûteuse et aussi bien adaptée à son objectif », M. le président de la Chambre d'agriculture, qui empiète ici sur un domaine qui n'est pas le sien, nous permettra de lui dire que cela ne tient pas debout.

L'hôpital indigène est fort mal adapté à son but et il est certain que l'on peut, sur un terrain plus vaste, construire un hôpital beaucoup plus moderne. La présence du *pavillon des fous* (un pavillon dont on a beaucoup parlé) le long d'une rue très peuplée, dont les habitants s'amuse à exciter ces malheureux tandis que ceux-ci profèrent du matin au soir des cris et des insanités qu'il vaudrait mieux épargner aux oreilles des enfants, est un scandale qui a assez duré ; c'est d'ailleurs pourquoi on va construire à Phu Lang Thuong un asile d'aliénés plus isolé et mieux compris. Quant aux malades contagieux, leur voisinage devient dangereux maintenant que tout ce quartier, que nous avons connu en terrains vagues, est construit et de plus en plus peuplé.

Enfin, l'hôpital actuel ne peut s'étendre qu'à condition d'accaparer tous les terrains environnants; d'où frais d'achat considérable et extension excessive, au cœur de la ville, d'un immense bien de mainmorte, qui ne paye à la municipalité ni taxes ni patentes.

La vente de ces terrains, au prix actuel du mètre carré, rapportera au Protectorat assez cher pour payer tous les frais, et au-delà, de la construction à Phu Lang Thuong d'un hospice convenable pour les aliénés et à Bach-Mai ou ailleurs, d'un hôpital indigène moderne beaucoup plus vaste. Il restera même encore de quoi faire quelque chose pour ce service vétérinaire que l'Administration n'a nullement, l'intention de diminuer, bien au contraire. Car ce n'est pas diminuer un service que de demander à son personnel un petit dérangement dans l'intérêt général.

---

Une spéculation administrative

[Que faire des anciens bâtiments des [Tabacs de l'Indochine](#) ?]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 avril 1929)

.....  
À la chambre d'agriculture consultée, M. le Dr Le Roy des Barres, sans doute pour prendre sa revanche du déplacement de l'hôpital indigène, suggéra que l'on déménageât l'École professionnelle de Hanoï, pour l'installer dans une partie de l'ex-manufacture des Tabacs.

.....  

---

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE  
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)



N° matricule      Nom et prénom      Profession      Adresse  
335 Herbin (Émile) Infirmier à l'Hôpital du Protectorat Hanoï

---

## ÉCOLE DE MÉDECINE DE HANOÏ

---

L'hôpital indigène  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1935)

L'hôpital indigène de la rue Borgnis-Desbordes, à Hanoï, au temps où nous l'avons connu tout à ses débuts, était ce qu'il devait être alors. Fondé par la Mission, placé sous la direction de cette admirable femme qu'était Sœur Antoine, il était une œuvre de bienfaisance privée, au caractère fort simple, attirant naturellement les indigènes. Des médecins dévoués, poussés par le seul désir d'être utiles, sans souci de rémunération, y donnaient leurs soins. Ce n'était à aucun point de vue un établissement hospitalier modèle : il n'avait aucune ambition d'être, sous le rapport des installations, conforme aux derniers progrès scientifiques, mais, en toute humilité, il était une œuvre fort belle de dévouement et de charité. Il avait réalisé, sous sa forme modeste — et lui le premier — l'assistance médicale aux indigènes et il avait parfaitement réussi.

Que le gouvernement ait ensuite voulu doter la colonie d'un hôpital perfectionné, il n'y avait là rien que de très naturel : cette création s'imposait : peut-être avait-elle trop tardé. Fallait-il, comme on le fit, absorber l'hôpital indigène de la Mission ? On en peut discuter. À cette époque, l'État ne se voyait pas sans ennui devancé, et largement distancé, sur ce terrain par une entreprise de missionnaires ; il faut ajouter, sans de trop grandes chances d'erreur, qu'on jugeait avec dépit qu'une œuvre de cette nature put être un moyen d'influence religieuse. Le combisme était alors à son apogée.

L'Administration résolut donc, non pas, ce qui eut été normal de créer ailleurs quelque chose de nouveau, en rapport avec l'importance de ses moyens, mais bien de se rendre acquéreur — en sous-entendant une éviction possible — de l'hôpital existant. Le tout fut payé à raison de trois piastres le mètre : prix très inférieur, même pour ce temps là, et peu à peu, on évinça les religieuses et même la bonne sœur Antoine.

Fit-on alors l'hôpital tout moderne qui s'imposait comme annexe d'une École de Médecine ?

En aucune façon. Le moins qu'on puisse dire de l'hôpital indigène de Hanoï où travaillent avec ardeur d'éminents praticiens qui doivent déplorer « la grande misère des locaux » est qu'il ne répond à aucun point de vue aux besoins de l'enseignement clinique. Il est humiliant pour la ville de Hanoï et pour le renom notre administration. Non seulement nous ne pouvons pas le montrer aux visiteurs de marque de passage dans la colonie, pour peu qu'ils sachent ce que doit être un hôpital, mais nous avons un devoir étroit de faire en sorte que nul ne fasse allusion à son existence. Il ne s'agit même pas de le comparer aux établissements similaires des pays voisins, mais, dans la colonie, il est inférieur à ce qui se voit dans d'autres centres au Tonkin, en Annam, en Cochinchine, au Cambodge. De l'aveu de nombreux médecins, il est mal aménagé, et une voix autorisée, s'adressant en haut lieu, a dit de lui qu'il est vétuste. Ces jugements ne sont pas de nous, ils ont été formulés, répétons-le, par des gens qualifiés pour les émettre et aucune considération ne peut nous les faire passer sous silence. Le devoir est de parler.

Sans doute les locaux universitaires ont été reconnus « acceptables ». Cependant ils manquent encore, dans les laboratoires, des instruments, des appareils modernes. Ce n'est là qu'une lacune, à laquelle il sera facile de remédier. Il y aura lieu à compléter aussi, les aménagements de l'institut d'anatomie qui ne correspondent pas à ce que

doit exiger un professeur d'anatomie et de médecine opératoire. Néanmoins, de ce côté, il ne s'agit que de perfectionnements de détails.

Au point de vue hospitalier, au contraire, tout ou presque tout est à créer. Il faut à l'École de médecine un hôpital, des cliniques, et, de l'avis de ceux qui ont étudié la question, il convient de développer le centre hospitalier si heureusement amorcé, à Bach Mai, par M. le gouverneur général Robin, alors qu'il était résident supérieur. Les constructions élevées à ce moment ont été jugées parfaites et aptes à l'installation, dès maintenant, des cliniques obstétricales et gynécologiques et de l'École des sages-femmes. Un bâtiment isolé, occupé déjà par les « contagieux », conviendra à la clinique des maladies contagieuses.

Les terrains avoisinants permettront que jour la création d'une cité universitaire ; et, dès aujourd'hui, en s'en tenant à l'achèvement de ce qui a été si opportunément entrepris, nous aurons à Bach-Mai le centre d'enseignement qui convient à l'École de médecine et le tout « dans une situation privilégiée ». L'hôpital Robin fera honneur à la Colonie.

Il peut fort bien arriver, d'ailleurs, que la désaffectation et la mise en vente des terrains de l'ancien hôpital indigène, si mal placé et beaucoup trop au centre de la ville, couvre dans une large mesure, dès que les affaires reprendront un peu, les frais d'installation consentis à Bach-Mai.

Quoi qu'il en soit, l'hôpital actuel est condamné. L'intérêt de la colonie exige que l'École de médecine de Hanoï sorte de l'état où elle est pour prendre forme et devenir ce qu'avaient voulu M. Doumer, qui en eut l'idée première, et M. Beau qui en activa la création : un institut de la plus haute valeur possible, permettant aux Annamites et aux jeunes Asiatiques des contrées voisines d'obtenir sur place le diplôme de doctorat en médecine.

Mais cet objet immédiat n'est pas le seul qui ait été envisagé. L'École dirigée, comme nous l'avons dit, par un professeur de la Faculté de Médecine de Paris, comptant des maîtres en nombre suffisant appartenant à l'agrégation, doit aussi être un centre médical de recherches, où nous nous plaisons à saluer d'avance des émules de Yersin.

Un établissement de ce caractère est appelé à une influence heureuse dans tout l'Extrême-Orient. Il permettra de répandre « les idées et la culture françaises ».

Avec le nos instituts Pasteur et cette École, avec le lien étroit maintenu entre la Faculté de Paris et ces belles créations, avec l'éclat d'une direction et d'un personnel enseignant tel que nous l'avons indiqué, Hanoï peut avoir à très bref délai les relations scientifiques les plus intéressantes et les plus fécondes avec le Japon, les États-Unis et le monde savant britannique, aux Indes et en Australie.

Des comités médicaux peuvent être créés entre ces divers pays et, nos installations s'y prêtant dans nos locaux universitaires et hospitaliers, des congrès sont à envisager à Hanoï.

Il n'y a plus à revenir et à s'arrêter sur le passé. Une œuvre de grand intérêt a été ébauchée ; nous n'avons pas à rechercher par suite de quelles circonstances elle ne s'est pas développée autant qu'il était souhaitable. Rendons hommage aux efforts faits et, sans plus tarder, orientons dans sa vraie voie une entreprise qui est appelée à coup sûr à faire grand honneur à notre pays.

Sans doute, il y a des objections d'ordre budgétaire ; mais il n'est pas question de tout exécuter en un jour du programme esquissé par nous. Bach-Mai existe : il convient d'en étendre peu à peu les installations. Mais le point essentiel, qui ne peut souffrir de retard, c'est le choix et la venue à Hanoï du professeur à la Faculté de Paris appelé à la direction de l'École. C'est ici mieux que partout qu'il faut dire : tant vaut l'homme, tant vaut l'entreprise. Et nous croyons qu'une désignation fort heureuse est en bonne voie et qu'elle est de nature à nous donner toute confiance. — A.T.

---

Concours d'externat des hôpitaux de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 décembre 1935)

Ce matin, à 7 heures 30, ont commencé à l'Hôpital indigène du Protectorat les épreuves du concours d'externat des hôpitaux de Hanoï.

La commission était présidée par M. Sollier, professeur de l'École de médecine. directeur de l'Hôpital indigène du Protectorat à Hanoï, assisté de MM. Meyer May et Grenierboley, professeurs de l'École de médecine, membres.

On comptait dix-neuf candidats.

---

M. le Dr Sollier est nommé directeur de l'Hôpital indigène  
du Protectorat  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1937)

M. le Dr Sollier, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe de l'Assistance en service détaché à l'Instruction publique, est désigné pour remplir cumulativement avec ses fonctions actuelles, celles de médecin directeur de l'Hôpital indigène du Protectorat à Hanoï.

M. le Dr Sollier est chargé également du service de la consultation spéciale d'otorhino-laryngologie de l'Hôpital du Protectorat.

M. le Dr Sollier cumulant plusieurs fonctions, n'aura droit, et ce à compter du jour de sa prise effective de service, qu'à l'indemnité annuelle la plus forte, c'est-à-dire celle de 860 p. 00, prévue par l'arrêté du 28 décembre 1924, pour ses fonctions de médecin directeur de l'Hôpital indigène du Protectorat à Hanoï.

---

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN

Année 1939

Liste décryptée des 3.051 des électeurs  
CIRCONSCRIPTION DE HANOÏ

VILLE DE HANOÏ  
[2238-2358]

105 Belleville Paul Joseph Receveur économe à l'hôpital indigène du Protectorat en retraite 64 ans 5, rue Maréchal-Gallieni

475 Escalle Jean Paul Infirmier Major à l'hôpital indigène Protectorat 39 ans Hanoï

514 Fourneyron Claude Pierre Médecin de 1<sup>re</sup> classe de l'Assistance médicale (H. I. P.)  
[Hôpital indigène du Protectorat] 43 ans Hanoï

759 Laurin Alfred Louis Infirmier en chef de l'Assistance médicale. Économe à l'Hôpital indigène du Protectorat 47 ans Hanoï

777 Le Cohu Louis Marie Infirmier en chef de 3<sup>e</sup> classe à l'Hôpital indigène du Protectorat 47 ans Hanoï

1068 Poggi F. N. Eugène A. M. Infirmier major de 1<sup>re</sup> classe (H. I.P.) [Hôpital indigène du Protectorat] 38 ans Hanoï

1236 Sollier Marie René Médecin de l'Assistance médicale (H. I. P.) [Hôpital indigène du Protectorat] 41 ans Hanoï

---

Naissance  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 septembre 1939)

Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 6 septembre 1939 à 6 h. 10 à la clinique Saint-Paul, de Michel René Marie, fils de M. René Paul Marie Sollier, professeur à l'École de médecine de Hanoï, Croix de Guerre, et de M<sup>me</sup>, née Solange Emmeline Asselin, à Hanoï.

Nos félicitations aux parents et nos vœux au bébé.

---

Hôpital indigène du Protectorat  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1939)

M. le docteur Sollier, professeur titulaire de l'École de médecine et de pharmacie de plein exercice de l'Indochine, est désigné pour être chargé de la consultation spéciale d'oto-rhino-laryngologie de l'Hôpital indigène du Protectorat à Hanoï.

M. le docteur Sollier étant spécialiste en oto-rhino-laryngologie et exerçant un emploi de sa spécialisation, aura droit en cette qualité et à compter du jour de sa prise effective de service à l'indemnité annuelle de 600 p. prévue par l'arrête du 28 décembre 1934

L'indemnité ci-dessus allouée à M. le docteur Sollier sera imputable sur le budget local du Tonkin, chapitre 37, article 3 paragraphe 8 de l'exercice en cours.

---

## 1943 : HÔPITAL YERSIN

Après le bombardement de Hanoï  
(*La Volonté indochinoise*, 13 décembre 1943, p. 1)

Hanoï, 11 Décembre. — L'Amiral Decoux et le Général Mordant se sont rendus tout d'abord à l'hôpital Yersin, où ils ont été accueillis par le Docteur Simon, Directeur du Service local de Santé, et par le Professeur Huard, Médecin Chef. Ils ont parcouru les salles de blessés indochinois, les réconfortant et s'enquérant de leur état auprès du personnel médical qui se dévoue à leur chevet.

.....

---

L'Amiral visite les lieux bombardés et se rend au chevet des blessés  
(*L'Écho annamite*, 30 décembre 1943, p. 2)

Hanoï, 25 déc. — Le 24 décembre au début de la matinée, l'Amiral, qu'accompagnaient le résident supérieur du Tonkin et le directeur de son cabinet, s'est rendu dans les villages de la périphérie de Hanoï éprouvés par les récents bombardements.

Les divers quartiers sinistrés ont été parcourus sous la conduite du résident-maire et de l'administrateur chef de la délégation spéciale de Hanoï.

Sur les emplacements où se trouvaient il y a quelques jours des agglomérations denses de paillotes et de modestes maisons en briques grouillantes de vie ne subsistent plus que quelques débris et des pans de murs lézardés et criblés d'éclats.

L'aviation sino-américaine a semé la mort et la désolation silencieuse sur ces rues pittoresques qui retentissaient naguère des cris d'enfants et du bruit familial des ateliers artisanaux.

On sait, en effet, combien ces quartiers de la zone suburbaine hanoïenne sont en temps habituel actifs et paisibles.

C'est pour se rendre compte exactement de l'in[an]ité de ces bombardements que le chef de la Fédération a tenu à visiter les quartiers sinistrés. Cette inanité est fatale. Aucune visée militaire, même lointaine, ne saurait être invoquée à l'appui de ces destructions.

Le bilan définitif de cette cruauté est sinistre : 25 maisons modernes, 20 maisons annamites en briques, plus de 60 maisons en paillote. Le nombre des victimes, est, hélas, à l'avenant, puisque les deux bombardements des 10 et 12 décembre ont tué 517 personnes dont 17 Européens et ont fait 858 blessés.

C'est au chevet des plus gravement atteints, soignés à l'hôpital Yersin, que l'Amiral s'est rendu ensuite.

Sous la conduite du médecin-inspecteur général Botreau-Roussel accompagné du professeur Huard et des médecins de l'hôpital, l'amiral Decoux a longuement visité toutes les salles où les victimes reçoivent les soins que réclament leurs sérieuses blessures. Le dévouement du personnel médical et infirmier ne s'est pas ralenti un seul instant depuis les heures douloureuses des alertes, prolongées toute la nuit, durant lesquelles les chirurgiens et leurs aides n'ont pas quitté les salles d'opérations.

Ce sens du devoir et les sentiments qui animent nos médecins à l'égard de la population annamite éprouvée ont été appréciés de celle-ci comme ils devaient l'être.

Elle sait, et comment aussi ces gestes spontanés des Français qui viennent chaque jour à l'hôpital Yersin donner une partie de leur sang au laboratoire du professeur Rivoalen pour assurer aux blessés graves les transfusions nécessaires.

La sauvagerie aveugle des aviateurs étrangers aura eu du moins ce résultat reconfortant de faire ressortir davantage, à des moments où elle acquiert tout son prix, la fraternité franco-annamite.

L'Amiral, qui s'est arrêté un instant auprès de chaque victime, a tenu, en quittant l'hôpital, à féliciter chaleureusement les dévouements dont il avait eu le témoignage.

Décembre 1946 : le Viêtminh tire depuis les fenêtres de l'hôpital.

---

Suite :  
Hôpital de l'Amitié vietnamo-est-allemande.

L'Hôpital Phu Doan

[rewrité]

[hanoi.not.free.fr/](http://hanoi.not.free.fr/)

L'ancien hôpital Yersin rebaptisé Phu Doan et son annexe de l'autre côté de phô Tràng Thi (ancienne rue Borgnis-Desbordes) possèdent un millier de lits. Réserve aux cas chirurgicaux, cet hôpital a reçu surtout l'aide des Allemands pour la formation du personnel et l'équipement ; c'est encore un chirurgien allemand qui le dirige. Il est destiné aux can-bô et aux militaires de rang inférieur, et accessoirement à la population. Un service de consultations y est attaché pour les maladies de la peau, les

maladies du système nerveux, et l'on y dispense aussi des soins dentaires, mais les malades sont si nombreux et le personnel qualifié si réduit qu'il faut attendre quinze jours à trois semaines avant d'être reçu ; malheur à celui qui souffre d'un abcès dentaire ou d'un début de sinusite ! En juillet 1958, la propagande a fait grand bruit autour de l'« achèvement » d'une section poliomyélitique. Organisée avec l'aide des spécialistes soviétiques et allemands, elle comprend « 3 grandes salles » totalisant... 32 lits.

---